

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 004-068/12/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech.

DPEAT 12/7677/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, l'aéronautique, les biotechnologies font partie des secteurs priorités.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande – Pharmaxon etc.).

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed « pathologies émergentes et maladies orphelines », avec Marseille Génopole pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, ou encore avec l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises.

Ce dispositif est complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie accompagnée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Sur Luminy : une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et la reconversion des bâtiments ex-Icorem.
- Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre à venir pour les entreprises matures du domaine santé. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

L'Association Grand Luminy comporte 55 membres (35 membres associés et 20 membres adhérents) issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'entreprise et des collectivités locales.

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 55 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2011.
- Grand Luminy Entrepreneuriat assure également une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 104 projets accompagnés et 59 entreprises créées. En 2011, 9 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, 4 entreprises ont été présentées et acceptées en pépinière et 8 projets sont en cours d'accompagnement.

Le volet pépinière qu'assure l'Association Grand Luminy sur la thématique biotech a depuis début 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m² loués dans Luminy Biotech II.

En 2011, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier de 130 000 euros pour l'extension de la pépinière sur 500 m² dans Luminy Biotech 2, loués par la Communauté Urbaine. Cette extension permettra de disposer de locaux techniques supplémentaires et de rendre possible l'accompagnement d'entreprises biotech plus matures.

Le budget prévisionnel de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 595 504 euros.

Prévision des dépenses 2012					Prévision des ressources 2012			
Postes	Animation	Incubation	Pépinière	Total	Origine	Subventions	Recettes	Total
I. Actions								
Communication	21 900	3 575	3 525	29 000	Location (HT)		130 000	130 000
Animation	8 000	4 750	250	13 000	Prestations (HT)		25 500	25 500
Promotion	1 750	650	0	2 000	Autres ressources		7 000	7 000
Services et plateformes biotech			24 000	24 000	Ville	50 000		50 000
Sous-total	31 650	8 575	27 775	68 000	CU MPM	36 000		36 000
					CG13	100 000		100 000
II. Masse salariale					CR Dev.Eco	77 000		77 000
Salaires & charges	76 222	111 935	95 097	283 254	CR ES	40 000		40 000
					FEDER 2011		108 004	108 004
III. Soutien aux projets					Cotisations		18 000	18 000
Loyers et charges, EDF, maintenance..	35 519	32 594	176 138	244 250	Divers		4 000	4 000
Total	143 391	153 104	299 009	595 504	Total	303 000	292 504	595 504

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/214/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euro-méditerranéenne des échanges et de la connaissance ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Grand Luminy.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI